



Mauron Pierre, Müller Chantal

Réforme EFAS : l'argent du canton de Fribourg ira-t-il alimenter les réserves excessives des assureurs ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 22.06.21

DSAS

Dépôt

Le Parlement fédéral examine une réforme du système de financement du système de santé. Actuellement, les cantons financent 55 % des prestations stationnaires et ne financent pas les prestations ambulatoires. Avec cette réforme, nommée « EFAS » (pour « Einheitliche Finanzierung der ambulanten und stationären Bereiche »), les cantons financeraient 25,5 % des prestations couvertes par la LAMal. Concernant les prestations couvertes, la question de savoir si les soins de longue durée feront partie ou non de la réforme est encore ouverte, mais le Département fédéral de l'intérieur (DFI) recommande de les intégrer, afin de répondre aussi aux revendications des cantons.

Selon un rapport¹ publié par le DFI, le canton de Fribourg verrait ses dépenses augmenter de 16,6 millions avec EFAS sans les soins et de 23,3 millions avec EFAS incluant les soins².

De manière générale, on pourrait saluer une augmentation des dépenses publiques dans le système de santé, car elle devrait conduire à une baisse des primes d'assurance-maladie et renforcer la solidarité du système de santé. En revanche, il est à craindre que le manque de transparence lors de la fixation des primes puisse conduire à alimenter les réserves des assureurs, déjà largement excessives.

Nous posons dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Si le canton de Fribourg paie 16,6 respectivement 23,3 millions supplémentaires avec EFAS, le Conseil d'Etat peut-il garantir que les primes diminueront de manière équivalente dans le canton ?
2. Faut-il s'attendre à d'autres inconvénients avec cette réforme ?
3. En ce qui concerne les patients, le rapport indique que la réforme EFAS conduirait à une augmentation de la participation directe. En Suisse, on estime que 25 % des patients renoncent à des prestations médicales nécessaires pour des raisons financières. Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'augmentation de la participation directe pourrait avoir des conséquences économiques ou sanitaires négatives pour les patients et en termes de santé publique ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?

¹ Rapport sur les effets d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires, Rapport du Département fédéral de l'intérieur du 30 novembre 2020 ([lien](#)).

² P. 20 du rapport.